

Proclamation des résultats

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-12, D. 713-1 et D. 719-1 à D. 719-40  
Vu les Statuts de l'Université de Poitiers  
Vu les Statuts de l'IUT d'Angoulême  
Vu les procès-verbaux établis par le président du bureau de vote en date du 26 mai 2016

**Article 1er** : Examen des résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	3
Nombre d'électeurs inscrits	21
Nombre de votants	12
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages valablement exprimés	11
Quotient électoral Nb de votants/nombre de sièges	3,67

Une liste déposée et validée ayant obtenu :

Listes	Nombre de voix	Sièges entiers
Collège des autres enseignants-chercheurs	11	3

**Article 2** : proposition d'attribution des sièges :

Cristina BADALESCU  
David CORDEAU  
Christine QUEMENT

**Article 3** : Le Président de l'Université de Poitiers proclame élus les candidats mentionnés à l'article 2.

**Article 4** : Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'IUT d'Angoulême et publiés au recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers le 27 mai 2016

Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN